

Pages de Profils



Dans le département du Nord, en 2006, le revenu fiscal médian des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus est de 15 600 € par unité de consommation. Il est supérieur à celui des ménages nordistes plus jeunes - 14 800 € - mais inférieur à la moyenne nationale des 60 ans et plus - 17 200 €. Au sein des ménages de 60 ans et plus d'importantes disparités de revenus apparaissent tant au niveau de l'âge qu'au niveau spatial. À l'horizon 2020-2030, certains facteurs socio-économiques, tels que la hausse des taux d'activité ou la montée des qualifications, devraient avoir un impact positif sur le niveau des futures retraites quand d'autres facteurs tels qu'une plus grande précarité sur le marché du travail, un plus grand nombre de personnes vivant seules ou encore l'allongement des durées de cotisations pour des droits équivalents devraient avoir un impact négatif.

Le revenu des 60 ans et plus dans le Nord : situation et perspectives

Thomas Vacher

Insee - Service Études et Diffusion



Avec 458 600 personnes de 60 ans ou plus au 1^{er} janvier 2006, la part des seniors atteint 17,9% dans le département du Nord, soit 3,5 points de moins qu'en moyenne nationale [Tableau 1](#). Par commodité, ces personnes âgées d'au moins 60 ans seront désignées dans la suite de l'étude par le terme « seniors ».

La présente étude traite des 320 800 ménages du Nord dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus [Encadré 3](#). Compte tenu de l'écart d'âge moyen d'environ 2 ans entre un homme et une femme d'un même ménage, le conjoint de la personne de référence peut être âgé de moins de 60 ans. Ces ménages regroupent ainsi 547 800 personnes et non pas seulement les 458 600 personnes de 60 ans et plus.

UN REVENU FISCAL PAR UC DES MÉNAGES SENIORS SUPÉRIEUR À CELUI DES MÉNAGES PLUS JEUNES

D'après les **revenus déclarés à l'administration fiscale**, les ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus ont un revenu imposable médian de 20 400 € par an. Comptant en moyenne 1,8 personne par foyer, les ménages de seniors ont ainsi un **revenu fiscal médian par unité de consommation (UC)** [Encadré 3](#) de 15 600 €. Les ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans disposent d'un revenu médian global plus élevé, proche de 26 100 € par an. Toutefois, comptant 2,9 personnes en moyenne au sein du foyer, ces ménages ont un revenu médian de 14 800 € par UC, montant inférieur à celui des seniors [Graphique 1](#).

UN REVENU DISPONIBLE PAR UC ÉQUIVALENT

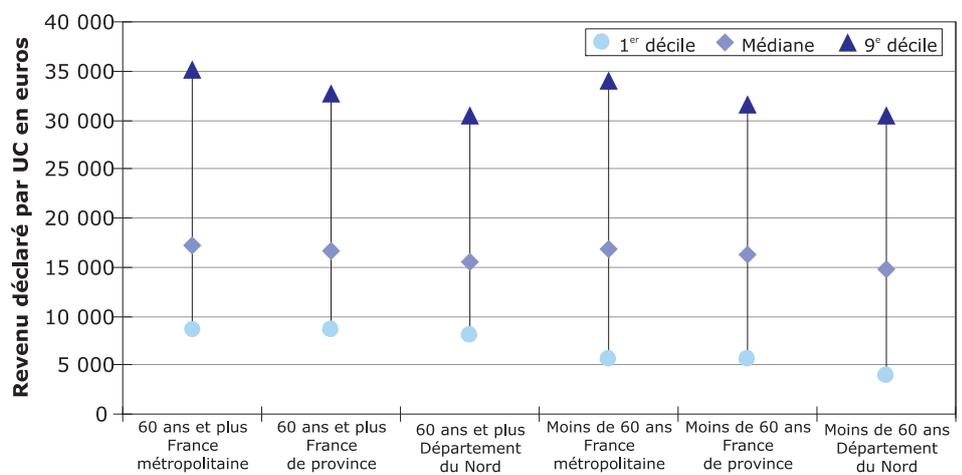
Le revenu fiscal ne prend pas en compte les prestations sociales dont peuvent bénéficier les ménages dans la mesure où elles sont non imposables. Or, ces prestations, principalement les allocations familiales, concernent davantage les jeunes ménages. En s'intéressant au **revenu disponible des ménages** - c'est-à-dire au revenu déclaré au fisc augmenté des prestations sociales et diminué de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation sur la résidence principale et des principaux prélèvements sociaux tels que CSG ou CRDS -, le niveau de vie

Tableau 1 : DIFFÉRENTES FAÇONS DE DÉNOMBRER LES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS EN 2006

	Nord		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Nombre de personnes de 60 ans et plus	458 600	17,9	21,4
Nombre de ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus	320 800	31,3	34,2
Nombre de personnes des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus	547 800	21,8	25,3

Source : Insee, Recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Graphique 1 : ÉVENTAIL DES REVENUS DÉCLARÉS PAR LES MÉNAGES EN 2006



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2006

médian des 60 ans et plus n'est plus que très légèrement supérieur à celui des moins de 60 ans : près de 16 300 € par UC contre près de 16 200 € par UC.

UN REVENU SIGNIFICATIVEMENT PLUS ÉLEVÉ, APRÈS PRISE EN COMPTE DE L'AVANTAGE QUE PROCURE LA POSSESSION DE SON LOGEMENT

Cependant, le revenu disponible ne prend pas en compte l'avantage que procure la possession de sa résidence principale, les propriétaires ne supportant pas la charge que représente un loyer. Ainsi, d'après les résultats de l'enquête logement réalisée en 2006 dans le Nord-Pas-de-Calais, 72% des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus n'ont ni dépense de loyer ni dépense de remboursement d'emprunt immobilier liée à leur logement parce qu'ils en sont propriétaires non accédants ou logés à titre gratuit. Cette part n'est que de 25% chez les ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans. Le fait qu'une forte part de seniors

soit constituée de propriétaires occupant leur logement, sans payer de loyer, contribue à creuser un écart significatif en faveur des ménages de 60 ans et plus.

La suite de l'étude ne portera que sur les revenus fiscaux déclarés par les ménages dans la mesure où ce sont les seuls revenus que l'on peut analyser à un niveau géographique fin.

DES REVENUS PLUS FAIBLES DANS LE NORD QU'AU NIVEAU DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE...

Par rapport à la référence nationale, le revenu médian par UC apparaît plus faible dans le département du Nord : 15 600 € contre 17 200 €. Le constat reste vrai pour la France de province, le revenu médian par UC y étant de 16 700 € [Graphique 1](#).

L'éventail de revenu entre les seniors les moins aisés et les seniors les plus aisés est plus resserré dans le Nord qu'en moyenne nationale et les revenus y sont globalement

inférieurs. Ce constat reste vrai entre le département et la France de province. Dans le Nord, un ménage senior sur dix dispose d'un revenu par UC supérieur à 30 400 € contre 35 100 € au niveau national. De même un ménage de seniors sur dix dispose d'un revenu par UC inférieur à 8 000 € contre 8 600 € au niveau national. Ainsi, les seniors les plus aisés ont un revenu 3,8 fois supérieur à celui des moins aisés dans le Nord contre 4,1 en France métropolitaine.

...AVEC TOUTEFOIS UN PEU MOINS D'ALLOCATAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE DANS LE NORD QU'EN MOYENNE NATIONALE

Les ménages de seniors du Nord sont davantage en situation de bas revenus. Le minimum vieillesse n'étant pas imposable, il n'est toutefois pas pris en compte dans les revenus fiscaux. L'analyse des données sur les allocataires du minimum vieillesse permet d'apporter un regard complémentaire sur les situations de bas revenus.

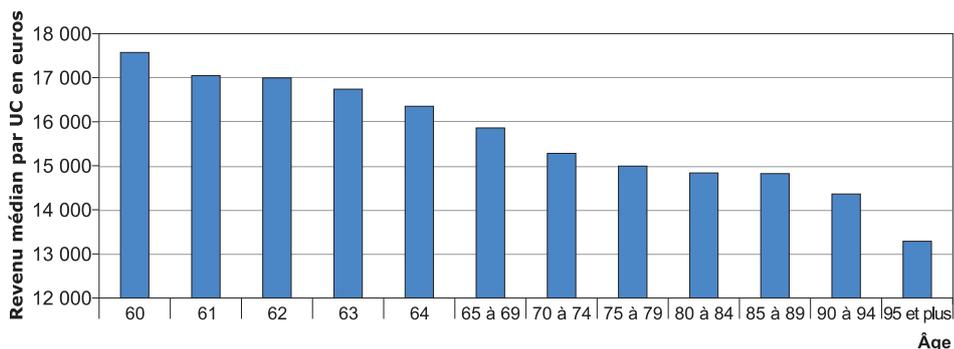
Le taux d'allocataires du minimum vieillesse est plus faible dans le département qu'en moyenne nationale. Fin 2006, avec 16 173 titulaires de l'allocation supplémentaire vieillesse, la part des allocataires dans la population des 65 ans ou plus atteint 4,5% dans le Nord contre 5,1% en moyenne nationale. C'est en partie le résultat de l'histoire industrielle de la région, qui a longtemps compté un taux élevé de salariés de l'industrie, affiliés au régime général depuis sa création.

NIVEAU ET COMPOSITION DU REVENU DÉCLARÉ DIFFÉRENT À 60 ET À 65 ANS

Il existe une importante différence de revenus chez les seniors entre ceux âgés de 60 à 64 ans et ceux âgés de 65 ans et plus. En effet, le revenu médian par UC des 60 à 64 ans est de 17 000 € en moyenne contre 15 200 € en moyenne pour les 65 ans et plus [Graphique 2](#).

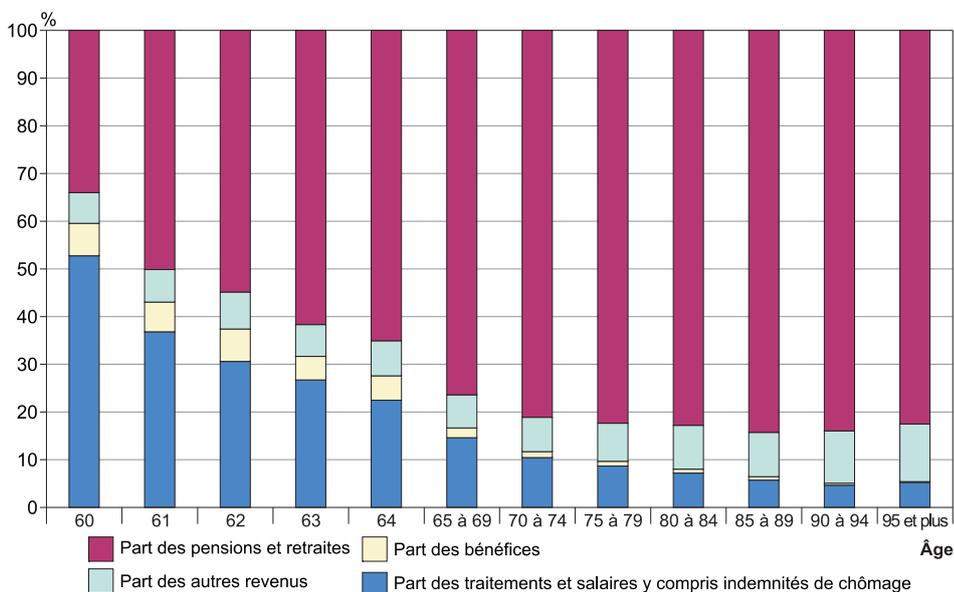
Cet écart correspond en premier lieu à la part d'actifs parmi les personnes âgées de 60 à 64 ans (11,3% contre 1,4% au-delà de 64 ans selon les données du recensement de la population 2006), les départs à la retraite se multipliant progressivement. Un ménage dont la personne de référence a entre 60 et 64 ans a plus de chance d'abriter

Graphique 2 : REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DES MÉNAGES EN 2006 SELON L'ÂGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2006

Graphique 3 : COMPOSITION DU REVENU DES MÉNAGES DU NORD EN 2006 SELON L'ÂGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2006

au moins un actif qu'un ménage plus âgé. Dans les ménages dont la personne de référence a exactement 60 ans, les salaires et indemnités chômage perçus comptent encore pour plus de la moitié du revenu fiscal du ménage. La part des salaires et indemnités de chômage baisse progressivement jusqu'à 64 ans [Graphique 3](#).

À partir de 65 ans, des différences de revenus apparaissent selon la tranche d'âge, avec une diminution des ressources lorsque l'âge est plus élevé. En réalité, ce constat résulte de facteurs croisés. D'une part, les pensions et retraites représentent l'essentiel des revenus avec plus de 80% chez les 65 ans et plus, les traitements et salaires y compris indemnités chômage ne représentent alors plus que 10% de l'ensemble des revenus.

D'autre part, les générations âgées de 60 ans et plus, et a fortiori les 65 ans et plus, ont connu des conditions de retraite et des taux de remplacement différents. Ainsi, la nature des emplois tenus et l'allongement des carrières féminines ont permis une amélioration au fil du temps des revenus des personnes de 60 ans et plus.

LES SENIORS : UNE POPULATION GÉOGRAPHIQUEMENT STABLE

Près de 99% des seniors du Nord vivaient dans le département cinq ans auparavant. Parmi eux, seuls 6,6% ont changé de commune, mais le plus souvent pour une commune géographiquement proche. On sait également qu'environ 1 260 seniors nordistes sont partis s'installer dans des

maisons de retraite belges en 2005, soit moins de 0,5% des 60 ans et plus du département. Cette stabilité justifie la robustesse des données à un niveau géographique fin.

DE NETTES DISPARITÉS DE REVENUS ENTRE TERRITOIRES AU SEIN DU DÉPARTEMENT

Pour étudier les revenus des 60 ans et plus à un niveau infradépartemental, le découpage en Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (DTPAS) défini par le Conseil Général du Nord a été retenu. Le département du Nord se compose ainsi de huit DTPAS, dont les limites sont proches de celles des zones d'emploi. La DTPAS Métropole Lille dispose du revenu médian par UC des 60 ans et plus le plus élevé du département avec 17 500 € contre 15 600 € en moyenne départementale. Les DTPAS Avesnois et Valenciennois présentent les revenus des seniors les plus faibles avec environ 14 400 € par UC [Tableau 2](#).

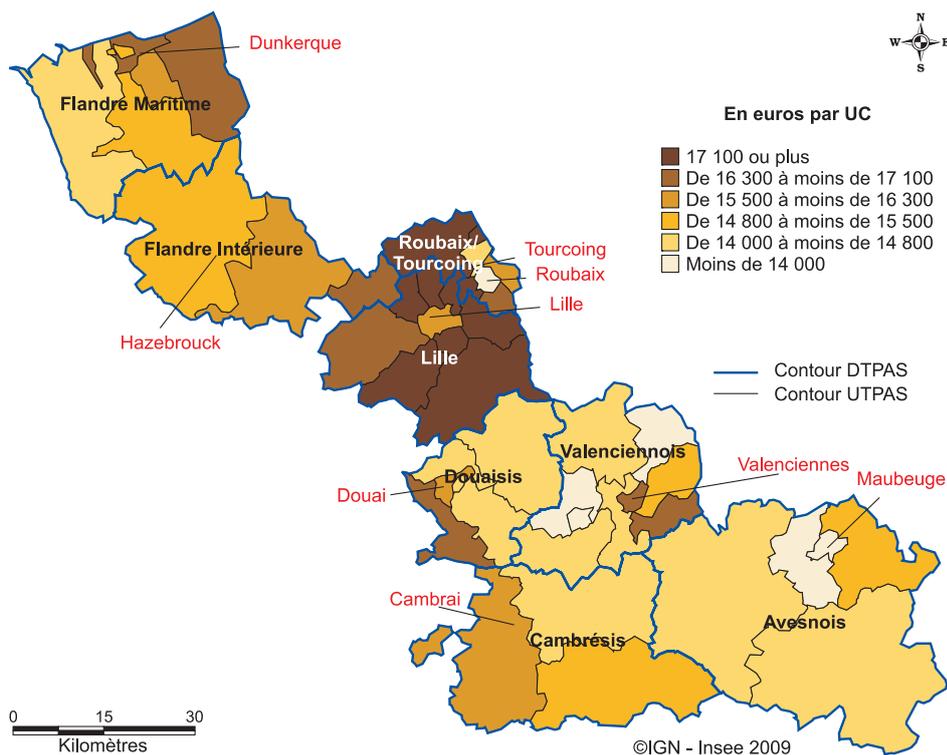
Dans les DTPAS Métropole Roubaix/Tourcoing et Métropole Lille, le revenu des 60 ans et plus y est davantage qu'ailleurs composé de traitements et salaires (y compris indemnités chômage), avec respectivement 18,9% et 18,2%. Ce constat n'est pas étranger au fait que le revenu médian par UC y soit plus élevé que dans d'autres DTPAS. Le rapport interdécile est, quant à lui, le plus élevé dans la DTPAS Métropole Roubaix/Tourcoing. Les plus aisés y ont des revenus 4,5 fois supérieurs à ceux des moins aisés tandis qu'en Flandre Intérieure ce rapport n'est que de 3,1.

La DTPAS Métropole Lille présente également un rapport interdécile élevé (4,2) en raison d'un 9^e décile important : 35 800 € par UC contre 30 400 € en moyenne départementale.

L'analyse des écarts de revenus des 60 ans et plus fait également apparaître des disparités notables à un niveau géographique plus fin, celui des Unités Territoriales de Prévention

et d'Action Sociale (UTPAS). Les UTPAS ayant les revenus médians par UC des seniors les plus élevés sont situées dans la moitié nord du département, principalement autour de Lille tandis que celles au revenu médian par UC inférieur à la moyenne sont plutôt situées dans la moitié sud du département dont l'ancien bassin minier fait partie [Carte 1](#).

Carte 1 : REVENU MÉDIAN PAR UC DES 60 ANS ET PLUS



Note de lecture : Les huit DTPAS sont subdivisées en quarante-trois UTPAS. Quelques grandes communes du département (Lille, Tourcoing, Maubeuge par exemple) sont « éclatées » entre plusieurs UTPAS. Pour des raisons de non disponibilité des données à l'infracommunal, le contour des UTPAS concernées a été reconsidéré et ces communes isolées.

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2006

Tableau 2 : PRINCIPALES DONNÉES FISCALES AU NIVEAU DES DTPAS EN 2006 POUR LES MÉNAGES DONT LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE A 60 ANS OU PLUS [Encadré 3](#)

Unités : %, euros par UC

Libellé des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale	Part des pensions et retraites	Part des traitements et salaires ⁽¹⁾	Part des bénéfiques et autres revenus	Revenu médian par UC	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdéciles (D9/D1)
Avesnois	74,3	16,3	9,4	14 395	7 409	27 125	3,7
Cambrésis	72,4	15,3	12,3	15 358	8 803	28 656	3,3
Douais	75,1	16,7	8,2	14 781	8 180	28 293	3,5
Flandre Intérieure	73,0	15,8	11,2	15 814	9 176	28 844	3,1
Flandre Maritime	74,4	16,2	9,4	15 532	8 430	29 159	3,5
Métropole Lille	70,2	18,2	11,6	17 525	8 584	35 845	4,2
Métropole Roubaix/Tourcoing	70,8	18,9	10,3	15 520	6 691	30 373	4,5
Valenciennois	74,9	16,9	8,2	14 363	7 632	27 202	3,6

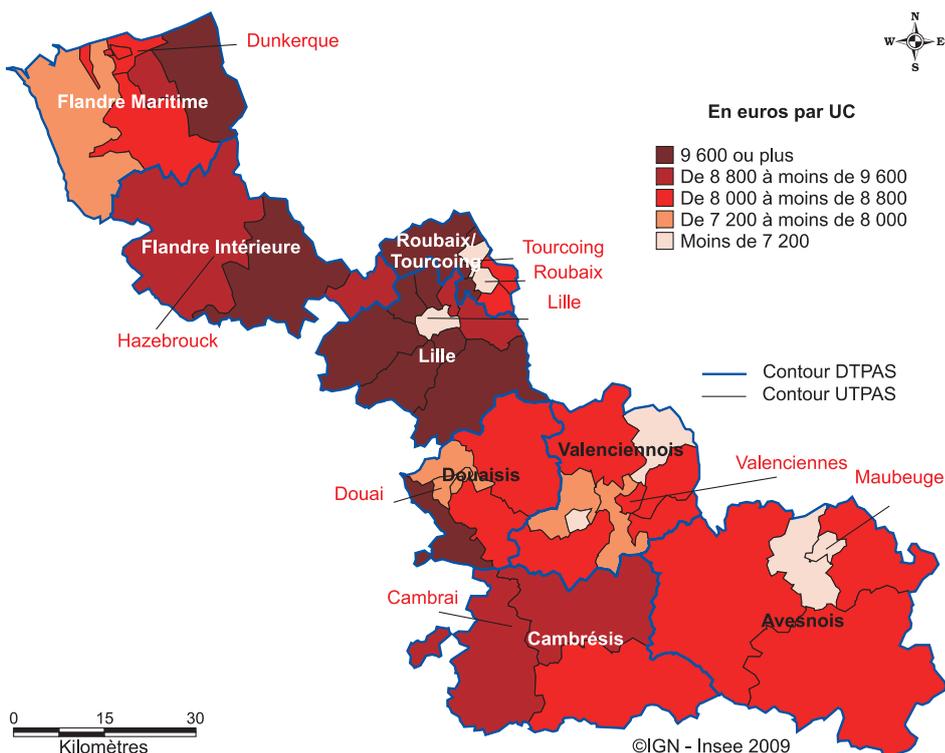
(1) Y compris indemnités de chômage.

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2006

Certains territoires concentrent une population âgée aux faibles revenus. Ils combinent un revenu des 10% les moins aisés inférieur à ce qu'il est ailleurs ainsi qu'une part d'allocataires du minimum vieillesse supérieure à la moyenne

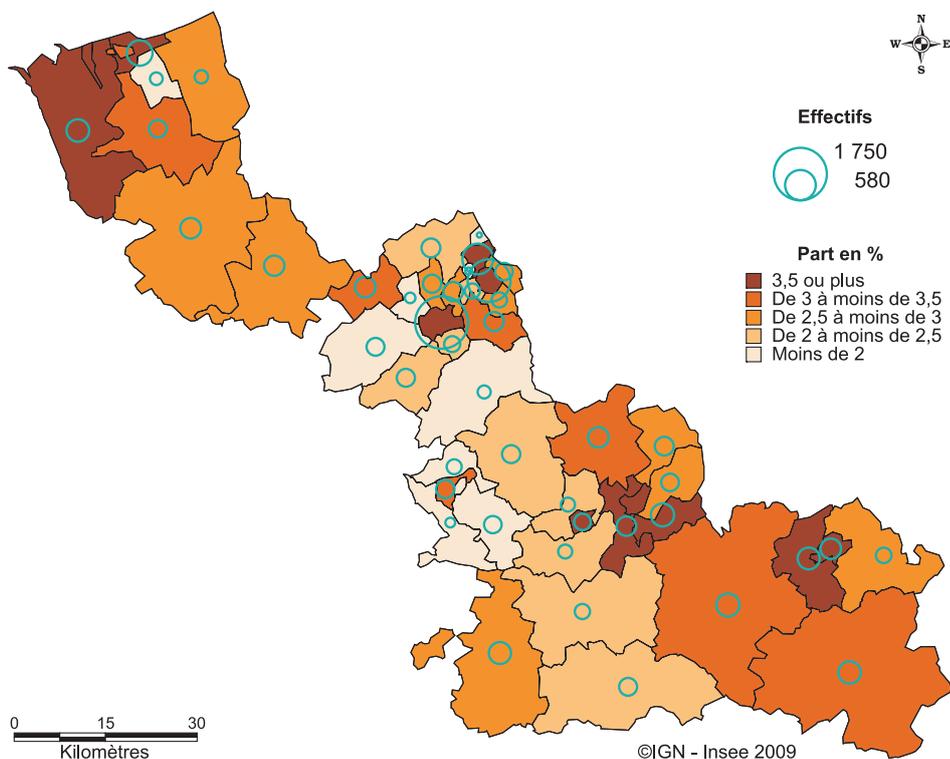
© Cartes 2 et 3. Les communes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Maubeuge, Denain et les UTPAS d'Hautmont, Gravelines, Bourbourg et Anzin sont dans ce cas. En particulier, Lille et Roubaix regroupent près du quart des allocataires du minimum vieillesse et affichent les parts de ces allocataires dans la population des 65 ans les plus élevées des secteurs géographiques étudiés dans le Nord. La présence d'anciens travailleurs d'origine immigrée, arrivés en France en cours de vie active et ayant des carrières incomplètes, explique sans doute pour partie ce constat.

Carte 2 : REVENU DES 10% LES MOINS AISÉS CHEZ LES 60 ANS ET PLUS



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2006

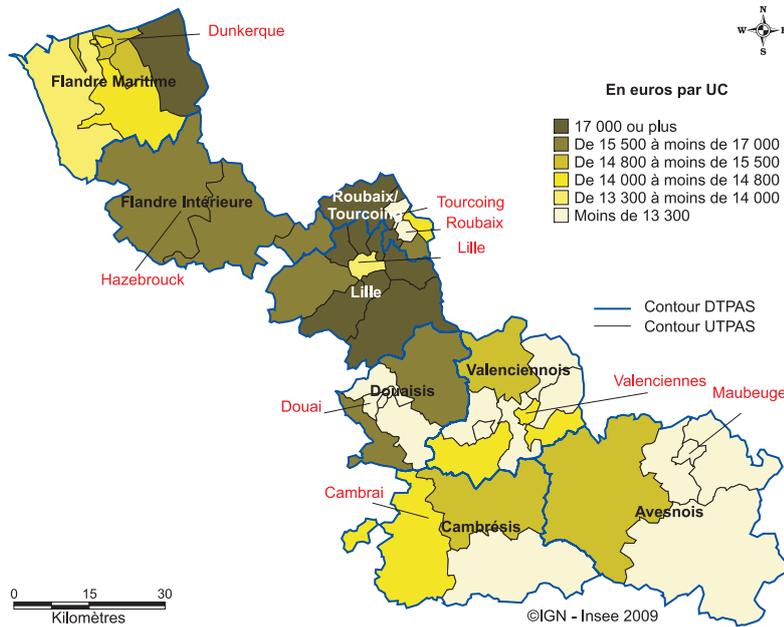
Carte 3 : ALLOCATAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE ET PART DES ALLOCATAIRES DANS LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS OU PLUS



Note : Les données pour les régimes autres que CNAVTS, MSA, et CDC qui regroupent 5,5 % des allocataires du fonds de solidarité vieillesse ne sont pas disponibles à l'échelle des UTPAS.

Source : CNAVTS - CRAM 2008, MSA du Nord et Caisse des Dépôts 2006 - Recensement de la population 2006

Carte 4 : REVENU MÉDIAN PAR UC DES MOINS DE 60 ANS

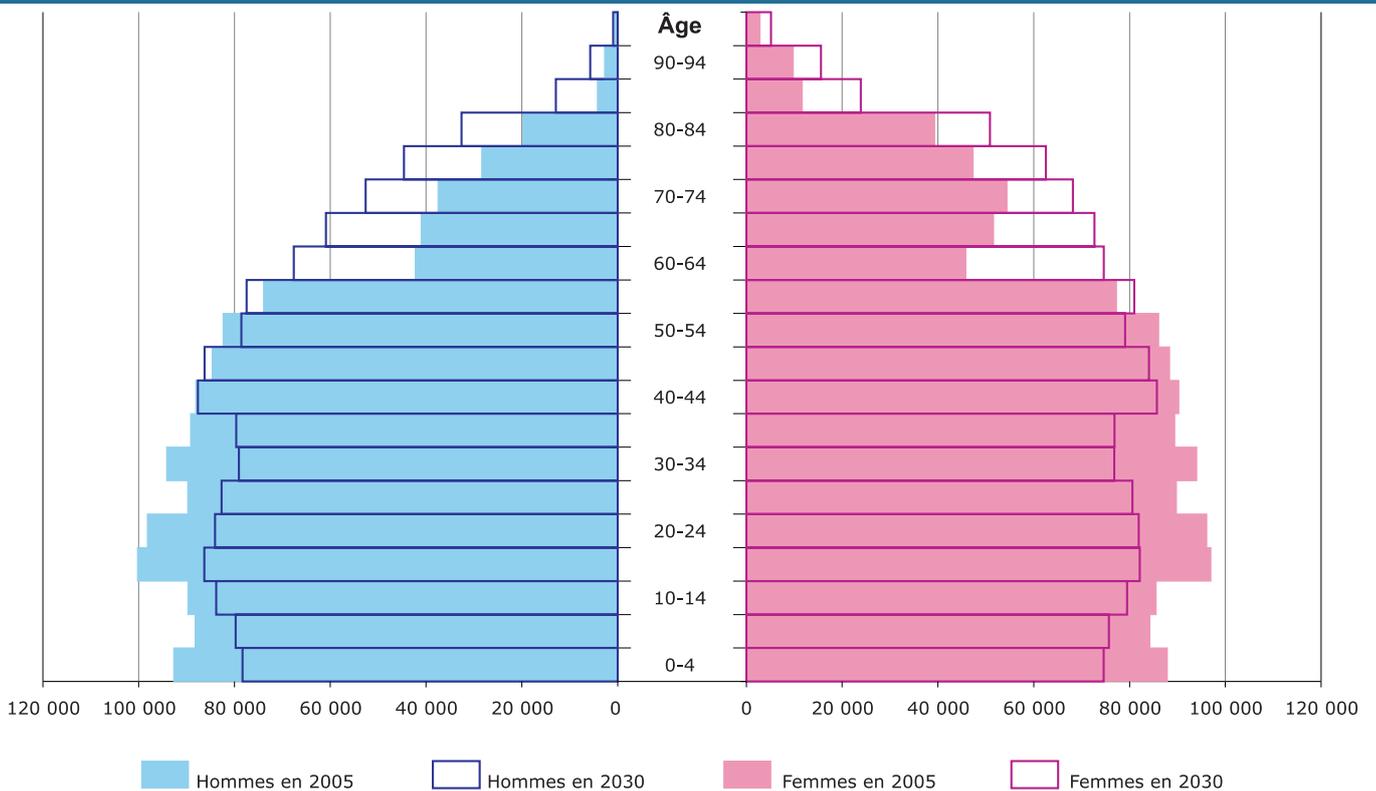


Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2006

Encadré 1 : RÉPARTITION TERRITORIALE DES REVENUS DES MÉNAGES DONT LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE A MOINS DE 60 ANS

Comme pour les ménages de 60 ans et plus, les revenus médians par UC les plus faibles parmi les ménages de moins de 60 ans se situent dans la moitié sud du département, ceux les plus élevés sont au nord. Toutefois, le nombre d'unités territoriales caractérisées par une population disposant de très faibles revenus est plus grand chez les moins de 60 ans que chez les 60 ans et plus. Ces territoires, localisés en Avesnois et dans le bassin minier, sont par ailleurs les plus concernés par une forte proportion de personnes bénéficiant de minima sociaux (RMI notamment). À l'avenir, les disparités de revenus des ménages de seniors selon les territoires pourraient ainsi se creuser.

Graphique 4 : PYRAMIDE DES ÂGES POUR LE DÉPARTEMENT DU NORD : SITUATION EN 2005 ET PROJECTIONS EN 2030



Note de lecture : La pyramide des âges permet de dénombrer les hommes et les femmes dans le département du Nord par tranche d'âge quinquennale en 2005 (barres « pleines » roses ou bleues). Le nombre d'hommes et de femmes estimé en 2030 dans le département du Nord est issu d'une projection de population (scénario central, barres « évidées » roses ou bleues).

Source : Insee, modèle Omphale

UNE POPULATION FORTEMENT VIEILLISSANTE, AVEC DAVANTAGE DE PERSONNES SEULES

Entre 2005 et 2030, la population des 60 ans et plus augmenterait de 48,3% dans le département du Nord tandis que celle des moins de 60 ans diminuerait de 9,2%

☞ **Encadré 2.** La hausse du nombre de personnes âgées se ferait en deux temps. Dans un premier temps, la population des 60 à 74 ans connaîtrait une forte augmentation entre 2005 et 2020 puis se stabiliserait. Dans un deuxième temps, la population des 75 ans et plus augmenterait considérablement entre 2020 et 2030

☞ **Graphique 4.**

Dans le département, le nombre de ménages de seniors augmenterait de 50,3% entre 2005 et 2030. L'arrivée des baby-boomers nés entre 1946 et 1973 parmi les seniors ainsi que l'accroissement de l'espérance de vie expliqueraient en grande partie cette hausse. La décohabitation du fait du développement des divorces et des séparations est également à prendre en compte. L'augmentation du nombre de seniors et plus particulièrement des ménages de seniors se traduiraient par un plus grand nombre de personnes isolées. Or, là où la vie en couple permet des économies d'échelle pour de nombreux postes du budget d'un ménage, l'isolement favorise au contraire la précarité.

Encadré 2 : LES PROJECTIONS DE POPULATION

Une projection de population consiste à simuler l'évolution d'une population donnée, en fonction d'hypothèses sur leurs caractéristiques sociodémographiques (sur la mortalité, les migrations...). Une projection n'étant pas une prévision, il convient d'en réaliser plusieurs pour mesurer l'impact d'un changement d'hypothèse sur le résultat final. Trois scénarios ont ainsi été construits, faisant évoluer différemment la population de seniors, leurs modes de cohabitation, leur niveau d'études et leurs conditions d'activité. Les résultats présentés portent sur le scénario intermédiaire (ou scénario central) dans lequel les tendances observées sur la période 1968-2005 en matière de fécondité, mortalité et apport migratoire sont prolongées jusqu'en 2030.

QUELLE ÉVOLUTION FUTURE POUR LES REVENUS DES 60 ANS ET PLUS À L'HORIZON 2020-2030 ?

L'importance des évolutions démographiques place la question des revenus des personnes âgées comme un enjeu majeur, aussi bien pour l'économie nationale et locale que pour l'évolution des politiques sociales. Quelle sera demain la situation financière des futures générations de seniors ? Certains facteurs sociaux et démographiques peuvent d'ores et déjà être identifiés, selon leur impact sur les revenus.

Concernant les personnes disposant de bas revenus, la tendance actuelle est à la diminution du nombre d'allocataires du minimum vieillesse, en lien en particulier avec une plus grande présence des femmes sur le marché du travail. Si cette tendance se poursuit, les risques de précarité pourraient à ce titre s'atténuer. Toutefois, cette tendance ne reflète pas encore l'arrivée aux âges élevés des bénéficiaires actuels de minima sociaux. Les personnes qui prendront leur retraite d'ici 2020-2030 et qui auront connu au cours de leur vie active des périodes plus ou moins longues au RMI par exemple pourraient ne pas percevoir des revenus suffisants et relever du dispositif du minimum vieillesse. Le nombre d'allocataires repartirait ainsi à la hausse.

Des facteurs non démographiques, liés au marché du travail et aux conditions d'emploi notamment, sont susceptibles d'influer sur les revenus futurs des seniors. L'allongement des carrières joue de façon positive, la multiplication des emplois précaires de façon négative.

Par ailleurs, une réforme des retraites, qui traduirait les difficultés croissantes de leur financement, pourrait également tirer plus ou moins vers le bas les retraites versées.

LA MONTÉE DES QUALIFICATIONS ET DE L'ACTIVITÉ FÉMININE CONCOURT À DES RETRAITES PLUS ÉLEVÉES

La tendance observée ces dernières années est à la **montée des qualifications**. Le niveau de diplôme peut être considéré comme un indicateur de situation sociale et des revenus du ménage. D'un côté, la part des diplômés du baccalauréat et du supérieur augmente, avec +16 points

chez les quinquagénaires entre 1990 et 2006 dans le département du Nord, ce qui jouerait positivement sur le niveau des retraites futures. De l'autre, l'allongement de la durée des études est susceptible de réduire la durée de cotisation. La tendance actuelle d'augmentation du nombre de carrières complètes pourrait être infléchie.

En illustration du premier aspect, on peut noter que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures chez les quinquagénaires (+3,4 points entre 1990 et 1999) s'accroît. En 2006, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée est de 15,4% dans le Nord contre 17,5% pour la France métropolitaine et 14,9% en moyenne des départements de province.

Il faut toutefois noter que ces derniers, devenus seniors ont une propension plus élevée que d'autres à quitter le département.

Les projections d'actifs réalisées pour la région Nord-Pas-de-Calais révèlent une tendance générale à la baisse de la population active d'ici 2020. En revanche, la proportion des 60 ans et plus passerait de 1,1% de la population active en 2006 à 2,4% en 2020 pour les hommes et de 1,4% à 2,6% sur la même période pour les femmes. Le **taux d'activité** est de plus en plus élevé chez les personnes en âge de travailler. Il en est ainsi dans le Nord parmi les 50 à 54 ans et ce quel que soit le sexe même si le taux d'activité des femmes reste nettement inférieur à celui des hommes avec respectivement 69% et 89% en 2006. Cette proportion d'actifs de 50 à 54 ans est cependant moins élevée dans le Nord qu'au niveau national où les taux sont respectivement de 78% pour les femmes et de 90% pour les hommes.

EN SENS INVERSE, LA PRÉCARITÉ DES EMPLOIS, LE CHÔMAGE ET DES CARRIÈRES INCOMPLÈTES RISQUENT DE TIRER VERS LE BAS LE NIVEAU DES RETRAITES

La hausse des emplois précaires ou encore l'augmentation du temps partiel parmi les actifs ayant un emploi nuancent l'amélioration des conditions de vie des futurs retraités observée ces dernières années. En effet, la part des emplois précaires augmente de 3,6 points chez les actifs âgés de 50 à 54 ans ayant un emploi entre 1990 et 1999 pour

atteindre 6,3% en 1999. En 2006, selon la définition du nouveau recensement de la population, 6,5% des 50 à 54 ans occupent un emploi précaire dans le département contre 5,9% pour la France métropolitaine. De plus, parmi les actifs de 50 à 54 ans ayant un emploi, le nombre de personnes travaillant à temps partiel a quasiment doublé chez les femmes entre 1990 et 1999.

Enfin, d'une manière générale, les taux de chômage des quinquagénaires augmentent légèrement, quel que soit le sexe, dans le département du Nord comme en France métropolitaine entre 1990 et 1999. D'autant que dans le Nord, les taux de chômage des quinquagénaires sont supérieurs à la moyenne nationale (entre 4 et 6 points de plus quelle que soit la tranche d'âge et quel que soit le sexe). Même si en 2006 ce taux était plus bas, le chômage vécu antérieurement par une part élevée de quinquagénaires aura un impact sur leurs revenus futurs.

DES TENDANCES NATIONALES ELLES AUSSI CONTRASTÉES

En matière de retraite, les dispositifs applicables sont nationaux. Certaines tendances que l'on ne peut analyser qu'au niveau national peuvent ainsi éclairer sur la situation des futurs retraités du département du Nord.

D'après le suivi de l'échantillon inter régimes de retraités réalisé par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) au niveau national, la proportion de carrières complètes, parmi les retraités nés en France ayant 60 ans ou plus et bénéficiant d'un droit direct dans un régime de base, est passée de 85% en 2001 à 86% en 2004 pour les hommes et de 39% à 44% pour les femmes. Une carrière est considérée comme complète si la durée d'assurance tous régimes est supérieure à celle nécessaire pour l'obtention du taux plein (pour les régimes généraux, alignés et celui des professions libérales) ou du taux maximum (pour la fonction publique et les régimes spéciaux). L'augmentation des carrières complètes observée ces dernières

années irait dans le sens d'une amélioration du niveau des pensions de retraite. Cependant, au regard de la précarité croissante des emplois, un recul des carrières complètes est envisageable.

L'IMPACT DES RÉFORMES

L'impact de la loi de 2003 relative à la réforme des retraites est également à prendre en compte. Cette dernière prévoit un allongement de la durée de cotisation qui sera amenée à 41 ans en 2012 puis 42 ans en 2020, ce qui risque d'accroître la proportion de carrières incomplètes. Cette loi pose également le principe d'une revalorisation des pensions s'appuyant sur l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). Or, le niveau des salaires a augmenté sur la plupart des périodes plus vite que celui de l'IPC, les écarts de pouvoir d'achat entre actifs et retraités pouvant ainsi s'accroître [Tableau 3](#).

Dans un futur proche, l'impact de la révision des retraites prévue en 2010, suite au rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, sera à prendre en considération.

Tableau 3 : ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'INDICE DE SALAIRE ET DE L'INDICE DE PRIX À LA CONSOMMATION

Unité : %

	Variation en moyenne annuelle			
	2005	2006	2007	2008
Indice de salaire mensuel brut de base (secteur privé)	2,7	2,8	2,7	2,9
Indice des prix à la consommation, référence retenue pour l'évolution des retraites	1,9	1,5	1,5	2,9

Source : Insee

Encadré 3 : LES REVENUS FISCAUX

La source des revenus fiscaux déclarés par les ménages est établie par la direction générale des Impôts et l'Insee à partir des fichiers de déclarations de revenus et de la taxe d'habitation. Elle permet de mesurer un revenu avant redistribution (impôts directs et revenus sociaux non imposables ne sont pas pris en compte) et non d'estimer un niveau de vie. Afin de traduire les économies d'échelle résultant de la vie en commun, le revenu fiscal est calculé par unité de consommation c'est-à-dire par équivalent adulte.

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué de la façon suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Un **ménage** est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les ménages fiscaux désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée, les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents) et les contribuables vivant en collectivité.

Le revenu déclaré aux services fiscaux, plus simplement appelé revenu fiscal, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus avant abattement. Il comprend **quatre catégories de revenus** :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non-commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par UC, qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par UC supérieur. Pour mesurer la dispersion du revenu, on peut utiliser le **rapport inter-décile** du revenu fiscal par UC qui établit le rapport entre le neuvième décile (10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur) et le premier décile (10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur).

Les prestations et minima sociaux ne figurant pas dans le revenu déclaré, les données concernant le minimum vieillesse ont été collectées par l'Insee auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (et plus précisément de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Pas-de-Calais), de la Caisse des Dépôts et de la Mutualité Sociale Agricole du Nord. Le **minimum vieillesse** est une prestation versée à toute personne française ou étrangère résidant en France âgée d'au moins 65 ans (ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail voire de moins de 60 ans dans le cas d'une pension de réversion), titulaire d'une retraite d'un faible montant ou n'ayant acquis aucun droit à une retraite. Le minimum vieillesse est une allocation différentielle destinée à garantir un revenu minimum à son bénéficiaire. En 2006, le plafond annuel de ressources était de 7 320 € pour une personne isolée et de 13 140 € pour un couple marié. L'appréciation des ressources intègre tous les avantages de la vieillesse (notamment les retraites), les revenus professionnels, les biens mobiliers et immobiliers à l'exception de la résidence principale. Le minimum vieillesse a été simplifié en 2006 en une prestation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Pour en savoir plus :

- La redistribution réduit fortement les disparités de niveaux de vie mais la pauvreté reste élevée - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n°6, novembre 2008
- La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure des inégalités - Insee - Économie et statistique n°414, 2008
- Les revenus et le patrimoine des ménages : « *Les seniors : des revenus plus faibles pour les plus âgés, compensés par un patrimoine plus élevé* » - Insee - Insee Références, 2006
- Projections de ménages du Nord-Pas-de-Calais : des ménages plus nombreux et plus petits sur la plupart des territoires - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n°40, mai 2008
- L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse, bénéficiaires au 31 décembre 2006 - DREES - Série Statistiques de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques n°121, avril 2008
- Personnes âgées dépendantes à l'horizon 2015 : étude sur le département du Nord - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n°9, septembre 2006
- Les durées d'assurance validées par les actifs pour leur retraite - DREES - Études et résultats, mai 2009
- La mobilité transfrontalière des personnes âgées, Observatoire Franco-belge de la santé (OFBS), novembre 2005

Ont collaboré à l'étude :

Paule Laidebeur, Responsable du Pôle Pilotage et Prospective de la Direction Générale de l'Action Sociale,
Stéphane Delguste et Sébastien Haab ([Conseil Général du Nord](#))

Sarah Baumgarten, Aurélien Daubaire, Arnaud Degorre, Delphine Légise et Thomas Vacher ([Insee](#))

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Ariel PÊCHER
Service Études Diffusion : Arnaud DEGORRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE
Responsable Fabrication : Fabrice CARLIER

Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Novembre 2009 - © Insee - Conseil Général du Nord 2009 - Code Sage PRO096420

Imprimerie : BV Impression - 38, rue Maurice Sarraut - 59200 TOURCOING - Tél. : 03 20 88 05 55 - Courriel : bvimpression@nordnet.fr